№ 141. Lundi 14 et Mardi 15 Juin 1847. 18me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
	La Haye.	Provinces.
Un an . .	26 fl.	30 fl.
Six mois . .	14 »	16 »
Trois mois . .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[illegible] 5 lignes fl. 1.50 timbre [illegible] 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 14 Juin.

Nouvelles importantes de Portugal.

Oporto, le 7 juin.

[illegible] quelques détails sur la capture de la flottille qui portait [illegible] de l'expédition projetée par les insurgés contre Lis[illegible] est le dimanche, 30, que les troupes de l'expédition [illegible]ées à bord des bâtiments qui devaient les transporter [illegible]. Toute la population d'Oporto s'était rendue sur le [illegible] flottille mit à la voile à 6 heures de l'après midi. La [illegible] mouiller à l'entrée du Douro en dehors de la barre [illegible] une frégate, un brick de guerre et trois steamers de la marine britannique. Rien n'indiquait que l'expédition [illegible] arrêtée dès son départ, mais le lendemain ma[illegible] la flottille portugaise cernée par les bâtiments [illegible] et l'on apprit bientôt qu'elle avait été capturée et que [illegible] composant l'expédition avaient été désarmées. Cette [illegible]ération s'était effectuée à quatre heures du matin avec [illegible]ptitude extrême et sans aucune collision. Le commo[illegible] Maitland qui commandait les forces navales bri[illegible] avait adressé au comte Das Antas la sommation sui[illegible]

[illegible] bord de la frégate de S.M. l'*Amérique* devant Oporto, le 31 mai.
[illegible] de vous informer que j'ai reçu l'ordre impératif de m'empa[illegible] de guerre, des troupes etc. de la junte. S'ils ne viennent [illegible] jeter l'ancre près de l'*Amérique*, je serai forcé, bien [illegible] d'employer la force. »

[illegible] cette lettre, Das Antas, voyant qu'il n'avait d'au[illegible] que de se rendre, amena son pavillon et écrivit [illegible] suivante au commodore anglais.

« A bord du *Mindello* devant Oporto, le 31 mai.
[illegible] la communication que Votre Excellence m'a faite; environné de [illegible] supérieures à celles que je commande, je me considère comme [illegible] guerre. Je proteste solennellement contre cette infraction [illegible] des gens; contre la guerre faite à une nation amie, sans déclaration préalable; contre le plus grand abus de la force qui ait été [illegible] avec des circonstances plus aggravantes et qui déshonorera pour [illegible] nation anglaise. Votre Excellence voudra bien donner des ordres [illegible] destination ultérieure des troupes qui sont sous mon commande[illegible]

[illegible] Maitland répondit sur le champ:

[illegible] les troupes qui sont sous vos ordres sont en ce moment prisonniè[illegible], afin de prévenir une effusion de sang inutile, j'ai l'honneur de [illegible] leur donner l'ordre de déposer leurs armes; autrement je de[illegible] les moyens que j'ai en mon pouvoir pour les y contraindre. »

[illegible] fut obéi sans résistance. Seulement les hommes [illegible] une des embarcations de la flotte anglaise firent feu [illegible] bâtiments portugais et y tuèrent deux hommes. Un [illegible] portugais se perça de son épée plutôt que de la rendre, [illegible] marins se jetèrent à l'eau et gagnèrent la rive à la nage. [illegible]ement d'une expédition sur le succès de laquelle la [illegible] le plus grand espoir, a produit une vive agitation à [illegible] l'irritation contre l'Angleterre était à son comble, on [illegible] toutes parts à la trahison, à la violation du droit des gens [illegible] la junte n'avait pas pris les mesures les plus éner[illegible] [illegible] réprimer tout désordre, la populace se serait pro[illegible] portée aux plus terribles violences contre les rési[illegible]dents [illegible]is. Il paraît que les autorités anglaises n'avaient pas averti [illegible]ellement la junte que des mesures coërcitives seraient prises pour empêcher l'expédition d'atteindre son but et que l'intervention active de l'Angleterre n'était connue à Oporto que par de vagues rumeurs lorsque l'expédition est partie. En effet, la lettre suivante de sir Hamilton Seymour n'a été remise à la junte par le consul britannique que le 31 à 4 heures de l'après-midi, neuf heures après la capture de la flottille.

Lisbonne, le 28 mai.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir, ainsi qu'à la junte d'Oporto, que le réjet de sa part de l'injonction qui lui a été adressée de s'abstenir de toute opération militaire, tant sur terre que sur mer, jusqu'à ce qu'il en ait été référé aux gouvernements alliés, sera suivi de mesures qui seront le prélude d'autres mesures du même genre qui pourraient être nécessaires pour mettre un terme à une effusion inutile de sang en Portugal. L'escadre de Sa Majesté a reçu l'ordre, en premier lieu de fermer le port d'Oporto à l'entrée comme à la sortie de tous les bâtiments de guerre et autres destinés aux opérations militaires, appartenant à la junte, et tandis que ces mesures seront mises à effet dans les autres ports qui reconnaîtraient l'autorité de la junte, toutes les autres précautions indiquées par la prudence seront prises pour prévenir toute collision inutile. Il est de mon devoir, en outre, quoique j'espère que cette précaution sera superflue, de vous faire savoir et de la manière la plus sérieuse, que le gouvernement de Sa Majesté considérera la junte collectivement et individuellement, et les officiers civils et militaires de la junte, comme responsables du moindre acte de violence exercé contre les propriétés et les personnes des sujets de Sa Majesté.

Je déclare en terminant que la cessation de tout mouvement militaire de la junte sera suivi d'une cessation correspondante des hostilités de la part des forces de S. M. très-fidèle, sur terre et sur mer.

Signé, G. H. SEYMOUR,
au comte Das Antas, *président de la junte*.

Le comte Das Antas a adressé la protestation suivante à tous les ministres et agents diplomatiques étrangers résidant à Lisbonne et à l'amiral Parker commandant la flotte Anglaise dans le Tage:

« Le soussigné président du suprême gouvernement provisoire de Porto, al pendant la [illegible], général en chef des forces nationales sous les [illegible] de la junte, proteste solennellement devant elles et devant toutes les nations du monde, et au nom de la nation portugaise, contre la guerre injuste qui sans déclaration préalable et sans le moindre prétexte, a été entamée par les forces navales de Sa Majesté britannique devant la barre d'Oporto, par l'attaque contre les forces de la junte provisoire dont l'autorité est reconnue et obéie par la grande majorité des Portugais dans toutes les provinces du royaume au moment où elle allait frapper un coup mortel contre les factions qui oppriment le Portugal. C'est le 31 mai au matin que trois steamers, une corvette et quatre navires de transport ont été cernés et capturés par l'escadre britannique sous les ordres de sir T. Maitland; les troupes britanniques en ont pris possession, le pavillon national a été abattre et les troupes portugaises qui se trouvaient à bord ont été désarmées et faites prisonnières de guerre.

Cette attaque flagrante contre le droit des gens et contre l'indépendance de l'un des plus anciens alliés de l'Angleterre, ne peut manquer d'exciter l'indignation de toutes les nations civilisées du globe; et l'Angleterre elle-même sera la première à blâmer l'injuste agression et la conduite révoltante du gouvernement anglais contre laquelle et ses conséquences est dirigée la présente protestation.

A bord du steamer *le Mindello*, le 31 mai 1847. »

Lisbonne, le 4 juin.

La flottille des insurgés capturée devant Oporto a été amenée dans le Tage par les steamers de la flotte britannique et est arrivée avant-hier. Après plusieurs pourparlers entre les autorites portugaises et les autorités britanniques, les prisonniers ont été débarqués au fort St-Julien, à l'entrée du Tage, et déposés dans ce fort sous la garde de 200 soldats de marine anglais. Sir Hamilton Seymour, l'amiral Parker et le colonel Wylde ont pris toutes les mesures pour que ces prisonniers soient traités aussi bien que le permet l'état de délabrement de cette citadelle. L'amiral Parker a écrit à Sa da Bandeira pour lui annoncer la mauvaise issue de l'expédition de Das Antas et l'inviter à cesser les hostilités et à se rendre, lui offrant un asile à bord de l'*Hibernia*. Aussitôt Sa da Bandeira a envoyé un de ses aides de-camp à Oporto pour prendre les ordres de la junte. Les prisonniers renfermés a St-Julien sont au nombre de 3.000 hommes, y compris les équipages des bâtiments de la junte. Le typhus s'est déclaré parmi eux. Le gouvernement portugais voulait que les prisonniers lui fussent livrés, mais sir H. Seymour et l'amiral Parker ont opposé une résistance inflexible à cette prétention.

Une correspondance du *Morning-Chronicle*, datée d'Oporto du 6 au soir, annonce que la junte s'est enfin décidée à accepter les conditions proposées par l'intermédiaire de l'Angleterre pour la pacification. Des dépêches contenant cette acceptation ont été apportées en Angleterre par le steamer de guerre *le Polyphème*, arrivé le 11 à Portsmouth. Avant d'en venir là la junte avait rédigé une protestation contre l'intervention étrangère dans les affaires intérieures du Portugal et en particulier contre la saisie de la flottille.

Il nous est également parvenu par la voie d'Espagne des nouvelles du Portugal. *El Heraldo* de Madrid du 7, annonce que le gouvernement espagnol vient de recevoir la nouvelle que près de 3000 hommes, sous les ordres du comte Das-Antas ont été faits prisonniers par l'escadre anglo-espagnole, dans les eaux d'Oporto.

Les troupes espagnoles devaient entrer sur le territoire portugais jeudi ou vendredi dernier.

Voici maintenant un document intéressant que nous empruntons à une publication parlementaire de la Grande-Bretagne. Dans la lettre qu'on va lire, lord Palmerston indique comment il entend que se conduisent les opérations militaires des trois puissances combinées:

« Foreign-Office, le 22 mai.

» Je vous transmets pour information copie du protocole d'une conférence tenue aujourd'hui par les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Espagne et du Portugal, et j'ai à faire savoir à vos seigneuries que des instructions conformes à ce protocole doivent être transmises à sir William Parker.

» Il est d'une grande importance politique que dans toute occasion où une opération navale sera entreprise, le pavillon français et le pavillon espagnol accompagnent le pavillon britannique si c'est possible, afin que cette manifestation publique du concert des trois gouvernements ajoute à l'effet moral que doit produire une démonstration de ce genre.

» Sir William Parker sera le meilleur juge de la manière dont il pourra, après avoir reçu les instructions de vos seigneuries, donner le plus d'efficacité aux intentions du gouvernement de Sa Majesté, et le gouvernement de S. M. pense qu'il ne peut mieux amener la réalisation de ses intentions qu'en laissant l'exécution à la discrétion de sir William Parker. Mais son attention doit être appelée sur l'opportunité de prendre immédiatement possession des steamers et autres bâtiment qui sont au service de la junte et de les rendre au gouvernement de la reine.

» On pourrait aussi inviter sir William Parker à s'occuper de déloger de Setubal les troupes du vicomte Sa da Bandeira, soit par une attaque de la côte combinée avec un mouvement des troupes de la reine, soit par une attaque isolée des vaisseaux de guerre. De plus, il serait à désirer que le Douro fût bloqué efficacement sans retard. Les bâtiments de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne peuvent, il est vrai, d'après le droit des gens être employés à exécuter le blocus en capturant des navires entrant dans le fleuve ou en sortant; c'est la mission des bâtiments portugais, mais les bâtiments anglais peuvent s'employer utilement à assister les bâtiments portugais formant le blocus et tenir une position convenable.

» Il est probable qu'un corps espagnol marchera de Salamanque et descendra le long de la rive droite du Douro afin d'agir de concert avec les forces du maréchal Saldanha qui occupent la rive gauche, et de couper ainsi les approvisionnements qu'Oporto tire en ce moment de la contrée fertile située au nord de cette ville. Il y a tout lieu d'espérer que si cette opération est bien

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 15 JUIN 1847.

CLARISSE HARLOWE.(*)

A force de retarder son départ, l'heure vint enfin où Lovelace put partir, [illegible] le plus petit scrupule d'hésitation. Il avait fait de grands préparatifs pour ce voyage qui devait être de deux ou trois ans: il avait tout arrangé pour le présent, et tout prévu pour l'avenir; il avait fait promettre à son oncle de ne pas mourir avant son retour. « Conservez, mon cher oncle, un de ses législateurs à l'Angleterre; je sais bien que ce n'est pas difficile à remplacer, mais j'ai la faiblesse de tenir à votre amitié! » Il n'en avait jamais tant dit à ce brave homme, qui pleurait de joie, et qui trouvait que son neveu était charmant!

« Après tout, disait lord M***, nous ne pouvons pas répondre des excès auxquels s'est portée miss Harlowe; que ce soit distraction ou manque d'esprit, il faut bien convenir que l'orgueil était dans cette jeune miss; ce n'est pas nous qui l'avons tuée, au contraire, nous nous sommes jetés à ses pieds, nous lui avons fait des offres royales, et elle n'a pas voulu nous entendre! » [illegible] en fallut, pendant qu'il était en train de faire l'apologie de son neveu, que le digne seigneur ne se mît à plaindre Lovelace, et ne demandât [illegible] expiration à la mémoire de Clarisse Harlowe, pour avoir si cruellement compromis cet aimable monsieur!

Mais enfin nous touchons au dénoûment de ce drame dont les longueurs [illegible] ont leur intérêt et leur importance, car elles jettent une lumière [illegible]able sur la diversité de ces nombreux caractères, d'une nature si [illegible] variée et si fine. La veille du jour qui précéda son départ. Lovelace [illegible] promenait, tout pensif, dans le parc du château; il revenait pour la [illegible] fois sur ces impressions que la mort seule peut effacer! — il déplorait [illegible] crime qui lui ouvrait les chemins de l'exil; il repassait ce [illegible] qui ne reviendra plus, — il cherchait encore, mais en vain, [illegible] pour retarder son départ, lorsqu'au détour d'une allée sombre, Will lui remit une lettre dont l'adresse, écrite d'une main malhabile, indiquait une conscience tremblante. C'était une épitre de notre ancienne connaissance, Joseph Leman! Vous vous rappelez le style patelin de ce gueux-là, mais à cette heure, comme nous ne sommes pas en train de plaisanter, nous vous ferons grâce de cette lettre.

Bref, après bien des gémissements sur les remords qui le poursuivent, le bon Leman écrivait *à son bon maître* qu'il était bien content, lui Joseph, de voir monsieur quitter l'Angleterre, parce que M. le colonel Morden, maintenant qu'il avait mis ordre à toutes les affaires de la succession, ne pensait plus qu'à venger la mort de sa cousine sur M. Lovelace.

« Or, M. le comte doit savoir que M. de Morden n'est pas un poltron comme mon jeune maître, M. James; au contraire, on dit qu'il porte à son côté la meilleure épée de l'Angleterre; ainsi, monseigneur, il sera bon de partir tout de suite non pas pour la France ou pour l'Italie, car M. de Morden doit s'y rendre, mais pour nos possessions d'Amérique, ou tout au moins pour l'Allemagne! — Que s'il plaisait à Votre Honneur d'emmener votre digne Joseph, il vous servirait fidèlement et s'estimerait bien heureux d'être à la suite d'un si bon maître, plutôt que de rien conclure avec cette acariâtre de Betty Barnes, que personne ne veut plus saluer dans le village! » Telle était en somme la missive de ce bon Joseph!

A cette lecture le visage de Lovelace devint rayonnant d'une joie cruelle; un profond soupir de contentement sortit de sa poitrine oppressée. « Ah! se dit-il, je comprends maintenant pourquoi Belford voulait mon départ avec cet acharnement; ah! je comprends les instances de mon oncle! Ce Morden... il me cherche, et j'allais l'éviter! Cet homme... d'une renommée noire, il me menace... et j'allais fuir! Ce soldat porte une longue épée et il faut que j'en sois averti par M. Leman! C'est bon! me voilà content! »

Du même pas notre furieux Lovelace s'en va chercher son ami Mowbray. son ami Tourville et son ami Belton, et ils s'en vont à la *taverne royale*, bras dessus, bras dessous, riant et causant comme des fous, et regardant sous le nez les jolies filles qui passent. Ah! que de bonnes folies et que d'espiègleries à eux quatre! Ces trois amis étaient très-heureux de retrouver leur ami!

« Te revoilà donc, mon aimable brûlot! disait Tourville, et tel que nous t'avons connu naguère? Te revoilà enfin le héros de notre dernière réunion de chasse (1), quand nos plaisirs bruyants fatiguaient l'oreille assoupie de la nuit, quand nous passions tout le jour à nous dire nos vérités les plus cruelles, quand nous nous livrions sans pudeur à toutes les joies profanes, en compagnie des belles courtisanes, des convives sensuels et des libertins de tous les rangs! Quel gaillard tu faisais, mon cher, dans ton brouillon de jeunesse! Etais-tu assez éloquent, assez hardi, assez intrépide! jeune homme, pour qui les sentiers de la vertu n'avaient aucun charme! Tu ressemblais alors à l'insecte ailé des jours d'été, qui se joue au soleil de midi, sans songer que le soir peut venir! Tu te perdais, joyeux, dans les dédales de vice, aussi beau et aussi fort que peut l'être une créature d'argile. Toi-même tu nous disais: « Soupirer est inutile; ne songeons qu'à nous
» procurer de belles chanteuses et de bon vin, cette rosée inspiratrice de
» l'esprit! Est-ce donc que notre visage est fait pour les rides? nos che-
» veux sont-ils destinés à blanchir, et sommes-nous prêts à toucher de
» nos lèvres les rives lointaines du silence? Je vois dans chaque coupe une
» ivresse, dans chaque baiser un tremblement de cœur; il me faut des yeux
» bleus, des cheveux bouclés, des mains blanches comme la neige, et les
» plus beaux visages qui se soient jamais mirés dans une glace de Venise!
» Fi du mariage! le mariage est né de l'amour comme le vinaigre est né du
» vin, mais parlez-moi des mariages déguisés, parlez-moi d'une honnête
» liaison avec la femme d'un autre, le seul hymen digne de nous! »

» Ainsi tu parlais, ainsi tu agissais! tu étais une espèce de roi taillé sur un patron amoureux, un époux royal en toutes choses, excepté l'anneau que tu appelais avec raison: *la partie diabolique du mariage!* Les jeunes filles de la contrée s'enfuyaient à trois lieues à la ronde, mais tes yeux mêmes avaient des oreilles, et nous savions joliment les relancer dans notre *uti possidetis*: tu menais de front dix intrigues! Aujourd'hui tu commençais un nouvel amour, qui devait remplacer l'amour achevé la veille! Tu allais de l'une à l'autre par des sentiers connus de toi seul; tu étais rempli de ruses comme le sifflet d'Ulysse; tu usais plus de manteaux que nous deux, Belton et moi, n'usions de pourpoints et de hauts-de-chausses; et l'épée, et le fusil, et le fleuve à la nage, et la chanson bachique, et les longs repas, qui nous jetaient par terre et qui te laissaient toute ta raison, et les échelles, et les fausses clefs, et tes cent mille façons d'ouvrir une porte, de glisser sur un parquet, de te vautrer sur un banc de gazon, de te faire passer pour Mowbray ou pour Belton, de dire à chacune de ces dames les compliments qui leur plaisent le plus, de prendre celle ci par la vanité, celle-là par la passion, la troisième par le regard, la quatrième par le langage, pres-

(*) [illegible] le *Journal de La Haye* d'hier.

(1) *Shooting-boxes*.

exécutée et si le blocus est vigoureusement effectué par mer, Oporto sera avant peu obligé de se rendre, faute de provisions, sans effusion de sang. Mais la nouvelle attitude que le gouvernement britannique est sur le point de prendre à l'égard de la guerre civile en s'engageant dans une active intervention dans cette guerre de concert avec la France et l'Espagne au lieu de rester, comme il l'a fait jusqu'ici, spectateur passif des événements, pourrait modifier la conduite de la junte ou de la populace d'Oporto envers les résidents anglais : il sera donc nécessaire de prendre des mesures immédiates afin d'offrir à ces résidents les moyens de sortir d'Oporto eux et leurs familles, et d'emporter leurs effets et leurs biens susceptibles de transport, s'ils le désirent. Il est vivement à désirer que le but que les alliés ont en vue soit atteint sans qu'il soit besoin de donner l'assaut à Oporto et sans effusion de sang.

Vicomte PALMERSTON. »

Le Roi a nommé aux fonctions de conseiller-d'Etat en service extraordinaire Mr C. A. den Tex, professeur de droit à l'Athénée illustre d'Amsterdam.

Hier, a été célébré en cette résidence l'anniversaire de naissance du Prince Henri des Pays-Bas. Le Roi accompagné de S. A. R. a assisté hier matin au service divin dans la grande église. Il y a eu ensuite déjeuner et dîner de famille à la Cour.

Une revue de toutes les troupes de la garnison a eu lieu sur l'esplanade devant les casernes de cavalerie.

LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Frédéric des Pays Bas, accompagnés de leurs augustes enfants, ont quitté aujourd'hui à 8 heures du matin cette ville, se rendant à Berlin et de là à St-Pétersbourg.

Si nous en croyons le *Nederlandsche Stoompost*, qui se publie en cette ville, MM. l'ingénieur-en-chef du *Waterstaat*, Van der Kun, Mr P. P. van Bosse, référendaire au département des finances et Léo Lippman, membre de la direction de la Société du chemin de fer néerlandais-rhénan, auraient été chargés par le gouvernement des négociations avec le gouvernement prussien au sujet de la jonction du chemin de fer rhénan-néerlandais au *rail-way* de Cologne à Minden. Ces Messieurs, ajoute le *Stoompost*, se rendront ces jours-ci à Berlin.

LL. MM. le Roi et la Reine, S. A. R. Mme la Princesse Frédéric des Pays-Bas et S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas ont honoré de leur auguste présence la représentation donnée, samedi dernier, au Théâtre-Royal-Français. C'était la représentation d'adieu de Mlle Rachel. Cette dernière occasion d'entendre la grande tragédienne dans un de ses plus beaux rôles, celui d'*Hermione*, et de la saluer d'applaudissements enthousiastes, a été, comme on devait bien s'y attendre, saisie avec empressement par le public. La salle était comble et pour diminuer le nombre des désappointés l'orchestre des musiciens avait fait place au public.

Après le 5me acte d'*Andromaque*, sur cette même scène où son admirable talent venait encore de briller avec tant d'éclat, Mlle Rachel a été rappelée deux fois au milieu d'une pluie de fleurs, de bouquets et de couronnes, et en présence du Roi et de la Reine qui ont daigné rester témoins du triomphe de la sublime tragédienne et le rehausser encore par leur auguste présence.

Après le départ de la Cour, la salle entière a pour la troisième fois rappelé Mlle Rachel, qui, cédant à la demande du public enthousiaste, a paru ramenant par la main sa jeune sœur Mlle Dinah Félix, qui quelques instants auparavant avait charmé l'auditoire par la manière pleine d'intelligence, d'esprit et de grâce dont elle avait récité quelques fables de La Fontaine. Des tonnerres d'applaudissements ont de nouveau retenti de tous les coins de la salle et une nouvelle pluie de fleurs, de bouquets et de couronnes est tombée sur la scène, aux pieds de Rachel.

M. le comte de Münch-Bellinghausen, président de la haute diète germanique, a quitté Vienne le 5 au matin pour se rendre à son poste.

Il est question d'énergiques démarches qui auraient lieu dans le but de mettre fin à la propagation de pamphlets révolutionnaires qui de la Suisse sont répandus dans les Etats contigus de l'Allemagne et de l'Italie. Cette introduction systématique de libelles incendiaires n'est autre chose, en effet, qu'une sorte de guerre littéraire que la propagande fait de la Suisse aux Etats voisins. On prétend que le directoire de Berne a jugé qu'il était du devoir de la Suisse de ne pas souffrir plus longtemps une telle invasion de pamphlets et que des mesures propres à y remédier vont être concertées entre les gouvernements respectifs.

Si nous ajoutons foi à une nouvelle qui nous arrive par la voie de Madrid, toute la partie septentrionale de l'empire du Maroc, le Riff et les montagnes auraient proclamé l'émir Abd-el-Kader, grand padisha et empereur du Maroc. L'émir ne serait plus qu'à deux journées du territoire espagnol dans cette contrée, et toutes les populations du littoral se seraient prononcées pour lui. C'est l'*Eco del Commercio* qui publie cette nouvelle, que nous regardons comme très-aventurée.

On écrit de Constantinople, le 26 mai :

Le *Journal de Constantinople* annoncé que le divan a résolu de retirer l'exéquatur à tous les consuls grecs en Turquie, et de défendre, dans le délai d'un mois, l'entrée des ports de Turquie aux navires grecs ; si ces mesures restaient sans effet, d'expulser tous les sujets hellènes et d'exclure les produits grecs des marchés turcs. Une correspondance de Constantinople, adressée à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, assure que la Porte a déjà pris des dispositions pour l'exécution de ces mesures rigoureuses. On espère cependant encore que l'influence de l'Autriche dissipera cet orage.

Le 10 de ce mois, à l'Hôtel des Bains à Schéveningue, un brillant dîner a été offert à M. Gustave Wappers et à M. Héris, membre de la commission directrice des expositions de Bruxelles, par MM. les artistes auxquels s'étaient réunis plusieurs amateurs des arts. A cette réunion avaient été également invités notre excellent peintre de marines L. Meyer, le peintre de genre M. Molyn, et le paysagiste Schrörer de Dusseldorf.

M. B. J. van Hove, doyen des artistes présents à cette fête, a proposé un toast en l'honneur de S. M. Guillaume II. Ce toast a été accueilli avec enthousiasme et avec l'expression chaleureuse d'une reconnaissance qui comprend tout le prix de la généreuse protection que le Roi accorde aux arts. Ensuite M. Bles, au nom de toute l'école, a exprimé à M. Héris dans un toast plein de convenance et d'à-propos, les sentiments de la reconnaissance que tous ses amis éprouvent pour l'accueil fait à leurs œuvres aux expositions de Bruxelles, par la commission dont M. Héris est un des membres, et en même temps leurs vifs regrets de ce que des circonstances indépendantes de la volonté de M. Wappers les avaient privés de voir ce grand peintre au milieu d'eux. M. Héris a répondu avec un vif sentiment d'émotion à cette chaleureuse expression de la reconnaissance de l'école hollandaise et proposé un toast aux succès et à la gloire de cette même école. M. Van Hove fils a proposé à son tour un toast en l'honneur de Gustave Wappers, le chef, le régénérateur de l'école flamande ; et à ce toast, qui fut accueilli avec acclamations, succédèrent des toasts non moins chaleureusement accueillis, en l'honneur de MM. de Keizer et Galait.

Lorsque M. Bosboom eût exprimé à M. L. Meyer la joie que tous les artistes néerlandais éprouvaient de lui voir représenter à Paris si dignement et avec tant d'éclat l'école hollandaise, un heureux à-propos, la nouvelle que M. L. Meyer avait reçu le matin même de sa nomination par le Roi des Français de chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, est venu justifier les paroles et les généreux souhaits de M. Bosboom. Cette nouvelle a été accueillie avec une joie indicible et un vif enthousiasme par toutes les personnes qui assistaient à cette réunion artistique. La reconnaissance a de nouveau proposé un toast où se sont confondus deux augustes noms, celui du roi Louis-Philippe qui n'a pas hésité à décorer des insignes de l'honneur le mérite d'un artiste étranger, et celui de Guillaume II, qui seconde si généreusement l'élan des arts dans son royaume et est heureux de voir les distinctions d'un souverain étranger venir aussi chercher les grands artistes qui honorent et son règne et son pays.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 11 juin.

La chambre des communes dans sa séance d'hier a repris la discussion du bill sur les modifications à introduire dans le régime des prisons. Après un début qui s'est prolongé jusqu'à la fin de la séance et dans lequel plusieurs orateurs ont combattu se système de l'emprisonnement cellulaire et l'abolition de la déportation la chambre a voté à la majorité de 124 voix contre 76 la discussion en comité général des dispositions du projet du gouvernement.

La chambre a ensuite adopté en principe la proposition [illegible] sentée par lord John Russell pour proroger jusqu'au 1er [illegible] 1848 la suspension des droits sur les céréales et des droi[illegible] navigation.

Au commencement de la séance de ce jour lord Palmer[illegible] interpellé par le docteur Bowieng au sujet de l'offre de m[illegible] ation de l'Angleterre dans le conflit entre le Mexique e[illegible] Etats-Unis, a répondu qu'en effet le gouvernement britann[illegible] a offert sa médiation pour mettre fin à la guerre, mais qu'el[illegible] été rejetée par le cabinet de Washington, aussi bien que [illegible] gouvernement Mexicain.

La chambre a ensuite ouvert la discussion sur le projet de [illegible] solution de M. Hume relatif à l'intervention britanniqu[illegible] Portugal. Cette résolution est ainsi conçue :

« Dans l'opinion de cette chambre l'intervention entre les partis poli[illegible] en Portugal est injustifiable en principe et de nature à amener les [illegible] quences les plus sérieuses et les plus fatales. »

M. Hume développe sa proposition.

L'orateur se plaint, en débutant, des mesures coër[illegible] que le gouvernement a adoptées en Portugal. Ces mesur[illegible] dit-il, dangereuses sous tous les rapports pour le g[illegible] nement constitutionnel d'Angleterre, et peuvent entraî[illegible] conséquences déplorables pour la nation anglaise et [illegible] monde civilisé tout entier.

Après avoir insisté sur la haute importance [illegible] intacts les principes qui servent de base à la co[illegible] glaise, M. Hume poursuit ainsi son discours.

Les nouvelles reçues aujourd'hui de Lisbonne impriment à la conduite du gouvernement anglais une tache dont il lui sera difficile de se laver. [illegible] tions portent non-seulement sur le principe en vertu duquel le cabinet [illegible] pouvoir intervenir, mais encore sur la manière dont l'intervention s'est [illegible]

Dans des circonstances analogues, M. Canning refusa d'interv[illegible] motif que les traités ne pouvaient justifier une pareille mesure. Il [illegible] que non-seulement il serait le dernier qui consentît à recomman[illegible] violation de la foi jurée, mais qu'il lui était impossible de se dis[illegible] fâcheuses conséquences d'un mauvais exemple.

On ne peut alléguer aucun motif valable pour justifier la résolution [illegible] de s'immiscer par les armes dans les affaires du Portugal; il n'e[illegible] *casus fœderis*; ni la France, ni l'Espagne n'avaient envahi le Por[illegible] n'est que lorsque ceux qui avaient provoqué l'insurrection par le[illegible] eu reconnu l'impossibilité où ils se trouvaient de comprimer une [illegible] se prolongeant depuis plusieurs mois, qu'on a invoqué notre aide.

Je me plains de la conduite du gouvernement britannique dans [illegible] tions. Mais pour ne pas déverser sur le chef du *Foreign-Office* pl[illegible] qu'il n'en mérite, je conviens volontiers que j'approuve la condu[illegible] Palmerston jusqu'au 5 avril, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il a re[illegible] tervention. Mais pourquoi, aussitôt que la reine de Portugal, qui a [illegible] tement violé la constitution de son royaume et annihilé les libertés [illegible] ple, invoque notre secours, nous empressons-nous d'intervenir.

M. Hume passé en revue successivement les diverses [illegible] stances dans lesquelles, suivant lui, la reine dona Maria [illegible] la constitution : il l'accuse d'avoir aboli le jugement par [illegible] la liberté de la presse ; de s'être attribué des pouvoirs d[illegible] riaux, d'avoir inconstitutionnellement nommé le roi so[illegible] commandant en chef de l'armée ; d'avoir mis la corru[illegible] l'ordre du jour, et enfin d'avoir épuisé, pour se faire des [illegible] res, les ressources du Portugal.

Mais ce qui m'étonne surtout, poursuit l'orateur, c'est [illegible] duite du roi Louis-Philippe dans toute cette affaire ; le [illegible] Français aurait dû être le dernier à intervenir.

Il y a lieu de s'étonner qu'un homme aussi habile, aussi prudent, [illegible] conspect lorsque ses intérêts sont en jeu, ait consenti à entrer dans c[illegible] lition. Cette démarche doit surprendre de la part du roi Louis-Philipp[illegible] aidé à faire une révolution semblable à celle que fait en ce moment la [illegible] portugaise pour la défense de ses droits.

M. Hume examine ensuite les effets qu'aura l'annihilation des lib[illegible] Portugal pour les résidents anglais dans ce pays, et s'appuie sur l'au[illegible] M. Southern, ancien chargé d'affaires à Lisbonne, et de M. Henri Bulw[illegible] sadeur à Madrid, contre tout projet d'intervention. Un des principa[illegible] de la nation portugaise, c'est que la constitution a été violée par l'inter[illegible] de forces de terre et de mer étrangères sans le consentement des Cortès [illegible] gouvernement anglais, en intervenant, approuve la reine dona Mari[illegible] courage dans la voie des actes inconstitutionnels qu'elle a posés, et [illegible] la nation portugaise la cause la plus grande et la plus juste de crainte. [illegible] moi, dit en terminant M. Hume, nous avons posé un précédent fâcheu[illegible] avons, en intervenant, mis en danger les libertés de l'Europe entière. [illegible] te qu'elle vient de poser, l'Angleterre s'est complétement lié les mains [illegible] tentative était faite pour rétablir l'ancien régime en France, l'Angleter[illegible] rait pas le droit de dire un mot dans le débat. Si l'Autriche et la Fran[illegible] taient à l'indépendance de la Suisse, elle ne pourrait plus s'interposer. [illegible] gleterre avait un si vif désir d'essayer de l'intervention armée, pour[illegible] elle permis l'envahissement du Mexique par les Nord-Américains ? C[illegible] fait est fait, mais je crois qu'il faut que le pays exprime son opinion et l[illegible] hautement.

La proposition de M. Hume est appuyée par M. Bern[illegible] borne et combattue par lord Henry Paue, qui s'attache [illegible] fier l'intervention anglaise en Portugal, par le motif que [illegible]

---

que toutes par l'agrément et par l'à-propos !

« En fin de compte, pour délacer ces corsets si bien lacés, qu'est-ce que ça te coûtait, dans cette Angleterre, le sol le plus riche en corps et en âmes ? La plupart du temps elles ne recevaient que toi-même en échange de leur beauté ! Vrai Dieu, c'est qu'en ce temps-là tu combattais aux antipodes de la honte ; et pourtant pas un grand seigneur n'était plus considéré que ta seigneurie, pas un Anglais qui fût exposé aux agaceries des belles dames, pas une ne cueillait d'une main plus habile et sans se baisser cette douce violette qui s'appelle *l'amour dans l'oisiveté* (1) ; j'aurais baisé les traces de tes pas si j'avais su, quelquejour, que je parviendrais à faire le même chemin que toi !

« Mais, hélas ! reprenait Mowbray, on t'a gâté, mon ami ; cette petite innocente t'a réduit à zéro ; tu n'es plus que l'ombre de toi-même, tu languis, tu te meurs, tu fais pis que cela, tu t'ennuies ! Quel dommage ! Jules César n'aurait pas été plus fameux que toi, si tu étais resté le Lovelace qui était toujours tout prêt à se jeter *in medias res* ; ce Lovelace est devenu un Jules César de contrebande, dont le vrai César ne voudrait pas pour son bâtard ! Je t'ai prédit ce qui t'arrive, le jour où tu nous as forcés de respecter un *bouton de rose*, une petite fille si joyeuse et qui n'entendait malice à rien ! Est venue ensuite, enveloppée dans son manteau d'innocence, la belle Clarisse, miss la langoureuse et la rêveuse, et nous ne t'avons plus revu, sinon un soir, dans un excellent souper qu'il nous fallut avaler, les yeux baissés, entre Pol et Sally, qui riaient dans leur barbe en te voyant conjuguer le verbe : *Amour, modère-toi, et verse tes douceurs avec mesure !* — Que diable ! on se fait une raison, on parle bien de soi-même, quand on en parle ! Si les choses humaines étaient seulement appelées par leur nom, notre bon duc de Marlborough aurait honte de sa gloire. Regarde-toi ! qu'es-tu devenu depuis tes amours ? qu'as-tu fait ? As-tu assez langui, assez soupiré, assez hurlé, avec ta tête de fou ?

« Regarde-toi ! un maniaque de catholique ne fait pas de moindres contorsions quand on l'exorcise ! Tu pleurais, tu bavais dans tes dentelles ; tu accusais la vie comme un moine accuse son vœu, tu te laissais dévorer au spleen, tu portais en écharpe ton bras sagittaire, tu dressais des autels à la Vénus mélancolique ; tu étais un arithméticien comme ce fourbe d'Yago ; mais enfin, vivat ! après un siècle de fer nous avons devant nous un jour tout en or ! des jours francs, courts, attrayants ! Te voilà ressuscité, ma chrysalide brillante ; tu as changé de peau, mon papillon Lovelace ; tu es redevenu un homme qui rit et qui chante ; laisse-moi faire, tu verras qu'il y a encore plus d'un arc-en-ciel dans notre firmament. Crois-tu donc, mon fils, parce que tu es devenu vertueux, qu'il n'y a plus ni gâteaux ni ale ? Il y en a encore, cher enfant, il y en aura toujours, et le gingembre nous brûlera la bouche plus d'une fois ! Allons, mon drôle, que je t'embrasse, que je te cherche une maîtresse et que je te donne ma bénédiction. Ainsi soit-il, amen ! »

Mais Lovelace, tout jovial qu'il était, ne les écoutait guère. Son impatience naturelle ne pouvait pas admettre un seul jour d'attente, son sang bouillait dans ses veines ; il n'était pas de ceux qui disent : « Si l'Angleterre doit périr, mieux vaut encore qu'elle périsse ce soir que ce matin ! » Au contraire, quand son orgueil était en jeu, rien ne pouvait l'empêcher de mettre le feu aux poudres tout de suite ; échafaud ou mariage, il fallait que la chose se fît à l'instant même ! Cependant il mit à profit la gaieté de ses deux amis pour dicter son testament à la façon du testament de Clarisse. Profanateur des plus saintes choses, ce jeune homme n'apaisait ses douleurs intimes qu'en redoublant de verve et d'ironie :

« Prends-moi la carte du cabaret, disait-il à Tourville, et de ta main élégante (ôte tes gants) tu vas écrire le menu de mes dernières volontés. — *Item*, après cette évaporation d'un jour de fête qu'on appelle la vie, je donne mon âme à qui la veut prendre, je donne mon oncle à tous les diables, ma cousine à un mari, et mes amis je ne les donne à personne, car personne ne voudrait du faste et du fracas compromettant de leur amitié. — *Item*, je laisse à M. de Tourville, ici présent, mon habit de gala, mon cheval Handel, qui le mettra dans de beaux draps, et ma petite maîtresse nouvellement ébauchée ; je l'ai rencontrée à Covent Garden, dans la boutique de la marchande de gants ; le mari s'appelle Schmit, c'est un nom que tu n'oublieras. « Eh ! Schmit, ta maison brûle ! » disions-nous quand il y avait trop de monde au parterre, et tous les Schmit de déloger. La dame en question a de très-jolis yeux, d'un brun clair, la joue d'un blanc vif, la taille faite au tour, la main un peu rouge, mais ça blanchira : elle doit porter à son doigt une petite émeraude que m'avait donnée, la veille, la duchesse de Keth, et que je devais porter au doigt toute ma vie. Je te donne ma petite dame, ami Tourville, telle qu'elle est et se comporte ! Je te donne aussi certaine petite veuve Bévis (sa robe du matin est de basin), une petite plante des faubourgs qui est encore en son bouton. Elle [illegible] un peu irritée contre moi, mais j'ai eu tant d'affaires ! Tu la trouve[illegible] quée de deux dames, *belles comme ça*, mais je te les livre par-d[illegible] marché, et ça te vaudra toujours mieux que tes soupers économiq[illegible] des nymphes au rabais.

« *Item*, je te donne la collection complète de mes billets dou[illegible] dire des billets doux que j'écris à ces dames, avec votre perm[illegible] très-chers, et qu'elles me renvoient, avec mon portrait, à la prem[illegible] ture. Cette peinture d'un joli homme, où tu auras peu de chose à [illegible] pour qu'elle te ressemble plus qu'à moi-même, m'a servi bien [illegible] les lettres seront, pour un garçon comme toi qui ne s'amuse gu[illegible] poser des chefs-d'œuvre d'éloquence, d'excellents modèles de bi[illegible] composés pour toutes les circonstances ; ces billets, éprouvés par [illegible] incontestables, te coûteront peu et te rapporteront gros ; c'est co[illegible] te donnais une femme sur trois, ami Tourville.

« A toi, mon digne Mowbray, grand casseur d'assiettes, je [illegible] fruit de mes conquêtes, c'est-à-dire tout ce qui m'en reste : de[illegible] cheveux, des bagues en cheveux, de vieux gants, des mouchoir[illegible] épitres passées au musc, des bouts de ruban et des jarretière[illegible] freux chiffons ! quel horrible pêle-mêle ! quelle nauséabonde [illegible] avoir semé en mon chemin tant de serments et tant d'œillade[illegible] Tu trouveras aussi des collerettes brodées, des manchettes [illegible] déchirées, des pelisses oubliées dans la chaleur du rendez-vous, [illegible] changés en pantoufles, et quelques petits bijoux de petite vale[illegible] ma conscience chrétienne ! ces dames oublieraient plutôt d'em[illegible] jupon que de remettre à leur place leurs bracelets et leurs épi[illegible] Je suis bien fâché du peu que je te laisse, Mowbray, mais tu es un hom[illegible] de tête et de résolution, et si tu le veux, rien qu'en employant l'expérie[illegible] de tes yeux, tu sauras tirer un bon parti des déclarations de ces dames, [illegible] tu trouveras étiquetées par ordre de succès et de dates ; avec ce[illegible] peux tirer sur elles d'abord, et un peu plus tard sur les jeune[illegible] peu farouches beautés ! — Plus d'une dans le nombre [illegible] femme, et les honnêtes femmes surtout n'auront rien [illegible]

« *Item*, au chevalier Belton, notre languissant [illegible] habit de camelot, je laisse en toute propriété ma co[illegible] de joncs pliants, pour l'aider à mettre à la raison [illegible] sine, sa louve, et messieurs ses louvats. (Puisse le [illegible]

---

(1) *Love in idleness.*

des troupes britanniques a sauvé ce pays de l'intervention [illegible] de la France et de l'Espagne.

[illegible] orateur ayant repris son siége, il s'écoule quel[illegible] sans que personne se lève pour prendre la parole. [illegible] de *lord Palmerston! lord Palmerston!* partent de tous [illegible] de la salle. Mais le secrétaire d'état des affaires étran[illegible] de prendre la parole.

[illegible] voix demandent alors la division, mais au moment [illegible] fait évacuer les tribunes pour procéder à la divi[illegible] discussion est reprise par M. Moncton Milnes, qui, après [illegible] défendu le principe de l'intervention, s'at[illegible] justifier la conduite du gouvernement anglais, par ce [illegible] d'après toutes les circonstances, ce qu'il a fait ne [illegible] que raffermir les libertés constitutionnelles du peuple [illegible]

[illegible] entend encore lord William Poulett, M. War[illegible] M. Henry Baillie, qui se prononcent contre l'inter[illegible]

[illegible] continuait au départ du courrier.

—

[illegible] qui a éclaté entre la Jeune et la Vieille-Irlande [illegible] survivre à O'Connell et se manifestera même aux [illegible] libérateur. La Jeune-Irlande sera exclue de la [illegible] Tel est le désir de la famille de M. O'Con[illegible] chargé des préparatifs des funérailles.

[illegible] sujet de Dublin, le 9 juin :

[illegible] hebdomadaire de l'association du rappel qui a eu lieu lundi [illegible] donné lecture de plusieurs adresses dont les signataires ex[illegible] M. John O'Connell succède à son père dans la direction [illegible] M. John O'Connell s'est excusé de nouveau, mais il a [illegible] ses efforts pour continuer l'œuvre de son père et de pré[illegible] session du parlement, la proposition du rappel de l'U[illegible]

[illegible] s'est terminée par une courte allocution de M. Steele. Le grand [illegible] avoir payé un tribut d'hommages à la mémoire de l'homme [illegible] et l'ami, a déclaré que l'ingratitude de l'Irlande ayant [illegible] O'Connell, il croyait devoir, à la mémoire de son maître [illegible] de la vie politique. L'assemblée était nombreuse, tous [illegible] étaient en grand deuil et le fauteuil de M. O'Connell [illegible] d'un voile noir.

La Diète prussienne.

[illegible] prussien continue à essuyer les plus graves [illegible] l'assemblée des trois Etats. Le 8, il a vu re[illegible] majorité énorme de 360 voix contre 159 le projet [illegible] construction du chemin de fer de l'Est (Berlin à [illegible])

[illegible] veut, par ces moyens, forcer le gouvernement [illegible] concessions qu'elle réclame.

[illegible] à cette pensée politique les projets de loi les plus [illegible] point de vue des intérêts matériels, industriels et [illegible] Le chemin de fer de Kœnigsberg vient de suc[illegible] cette intention aujourd'hui évidente de la Diète [illegible] de questions d'intérêts matériels qu'après la [illegible] et la proclamation de ses droits. Pour l'exécu[illegible] chemin, il fallait recourir à un emprunt, et quand [illegible] emprunt n'eût pas été nécessaire, quand le che[illegible] être exécuté sur les économies des trente dernières [illegible] un membre le demandait, la question ne s'en [illegible] moins à la situation financière de la Prusse. L'as[illegible] pas voulu voter une dépense de 125 millions envi[illegible] considérant cette dépense comme utile, avant [illegible] d'examen du budget et de garantie fussent nette[illegible] spécifiés. Le chemin de fer de Kœnigsberg a [illegible] à la majorité de plus des deux tiers des voix. Ce vote [illegible] dénote clairement un parti pris, et le chiffre élevé [illegible] lui donne une importance plus grande encore.

[illegible] qui a précédé ce résultat, a été vive, comme la veille. Elle a [illegible] M. Wachter, député de Prusse. Sacrifiant l'intérêt local [illegible] et partant du principe de l'organisation complète et [illegible] Diète, M. Wachter a voté contre le projet, tout en reconnais[illegible] bon et utile, dans ce double sens qu'il rapprochait une pro[illegible] du centre du royaume, et qu'il élevait *un mur de fer* [illegible]

[illegible] parlé en faveur du projet, mais il aurait voulu que le gouver[illegible] de l'exécuter sur des économies qu'il suppose avoir pu [illegible] d'une paix de plus de trente années.

[illegible] député de Silésie, et M. Byla, député de Saxe, reconnaissent comme les précédents orateurs l'importance commerciale et *stratégique* du chemin de Kœnigsberg, mais ils repoussent l'emprunt.

M. le ministre de la guerre, s'appuyant sur l'opinion des préopinants, quant à l'utilité du chemin, en tire un argument de plus en faveur de l'emprunt.

M. de Heydt accepterait la conclusion de M. le ministre, si en échange de son vote le gouvernement donne à la Diète le droit d'examiner le budget.

M. le prince de Radziwill insiste sur la question de temps et d'importance. Il s'agit, suivant lui, d'une affaire nationale. C'est un rempart contre la Russie. *Si vis pacem, para bellum.* Avec l'emprunt, le chemin sera fait en dix ans. Il faut dix-neuf ans pour le faire sans emprunt. Le prince préfère le premier de ces deux modes.

M. Thulenburg, de Prusse, parle dans ce sens.

MM. Massow, de Metternich, Prüfer et Meding votent l'emprunt, tout en reconnaissant que le droit de garantie doit reposer sur d'autres droits réclamés par la Diète.

La proposition de M. Neuman de diriger le chemin par Posen, a été combattue par M. de Bodelschwingh, qui a soutenu que le tracé adopté par le gouvernement était le meilleur.

M. Hansemann se prononce en principe pour le tracé et pour l'exécution par l'Etat. Il reconnait mieux que personne l'importance et l'utilité du chemin. Il croit même qu'il aurait déjà été fait, si les promesses de constitution données en 1840 avaient été réalisées. Quant à l'emprunt, il le repousse. Le pays ne sait pas où en sont les finances. M. Hansemann suppose qu'il y règne un grand désordre. Dans cet état, il n'admet pas la possibilité d'une garantie. D'ailleurs le mode suivant lequel doit se faire tout emprunt est tracé par la loi de 1820; et M. Hansemann y renvoie les auteurs du projet de loi. Il invoque l'organisation de la Banque nationale et sur d'autres bases que le trésor. Tout capital doit être productif; les lingots ou les sommes qui dorment dans les caves royales ne profitent à personne. M. Hansemann propose d'en prendre 10 millions pour le chemin de fer en question.

M. le ministre de Thile combat cette proposition. Le trésor a besoin de fonds disponibles. La position politique du royaume lui commande cette prudence. L'armée, en Prusse, remplace la centralisation administrative des autres pays. Le trésor d'un pays qui n'est pas encore aussi compact qu'il devrait l'être, ne peut pas être vide.

M. Hansemann soutient son amendement.

M. Bruneck en propose un autre tendant à remettre la question à la prochaine Diète, tout en approuvant le projet du gouvernement quant au principe.

M. le maréchal veut mettre les questions aux voix.

M. d'Itzenplatz pense qu'avant il faudrait faire comprendre à tout le monde qu'il serait regrettable de compromettre le sort de la loi pour des raisons politiques. La seconde Curie a discuté et voté les questions de principe. Le roi fera droit à ces demandes. L'orateur pense que dans cette confiance l'assemblée doit se prononcer pour le projet.

M. de Bodelschwingh se range de cet avis. Il démontre l'utilité de l'entreprise, et prie l'assemblée d'avoir de la confiance dans le gouvernement.

Après ce discours, le maréchal met aux voix la conclusion de la commission. Le résultat du vote, quoique prévu, a paru, surtout après le discours de M. le commissaire du roi, faire une vive sensation dans l'assemblée.

La discussion a continué le 9 sur les amendements.

Nouvelles du Mexique.

Le steamer le *Dee* a apporté à Southampton des nouvelles de la Vera-Cruz du 3 mai. Cette ville avait repris en partie sa tranquillité habituelle. Un grand nombre d'officiers mexicains étaient détenus prisonniers dans le château de Saint-Jean d'Ulloa. Les soldats nord-américains commençaient à ressentir les terribles effets du climat, le plus funeste des Antilles. Les hôpitaux regorgeaient de fiévreux et la mortalité exerçait de grands ravages.

Les dernières nouvelles portaient que le général Scott continuait sa marche sur Mexico. Il était déjà parvenu à Peratta, d'où il devait repartir le 3 avril.

Lorsqu'on a appris à Mexico la perte de la bataille de Cerro-Gordo et la fuite de Santa-Anna, don Pedro Ananga a été nommé président, avec des pouvoirs illimités, à l'exception de ce qui concerne les négociations de paix. Les Mexicains sont résolus à défendre leur capitale jusqu'à la fin. Canalizo a été nommé commandant en chef, et le siége du gouvernement a été transféré dans l'intérieur, à Celaya.

Santa-Anna était à Oriata où il était parvenu à réunir 1,500 hommes avec lesquels il se proposait d'entreprendre une guerre de guerillas. Déjà plusieurs tentatives avaient été faites sans succès pour enlever un convoi qui transportait des provisions de Vera Cruz à l'armée nord-américaine.

On disait, mais nous avons peine à y croire, que les Nord-Américains se montraient fatigués de la guerre et que les volontaires dont le temps de service était expiré, quittaient l'armée en grand nombre.

Nouvelles de France.

L'*Union Monarchique* assure que le conseil des ministres a décidé à l'unanimité, qu'il n'accepterait pas la démission du maréchal Bugeaud. Le conseil, ajoute-t-on, s'est déterminé d'après l'avis énergiquement exprimé d'une volonté supérieure.

Indépendamment de la proclamation adressée à l'armée, et que nous avons fait connaître, le maréchal Bugeaud, avant de quitter l'Algérie, en a adressé une autre à la population civile et une troisième à la marine. Dans celle à l'adresse des colons, nous remarquons la phrase suivante :

« Ma santé et *la situation qui m'est faite par l'opposition qu'éprouvent mes idées*, ne me permettent plus de me charger de vos destinées. J'ai prié le roi de me donner un successeur, et je vais attendre en France sa décision. »

—

Les journaux de Paris publient le texte suivant de la note écrite, déposée par M. Emile Girardin dans la commission de la chambre des députés chargée d'examiner la demande faite par la chambre des Pairs pour obtenir l'autorisation de le citer devant elle :

« Messieurs, j'ai reçu la lettre par laquelle votre honorable président m'a fait connaître hier « que la commission était disposée à recevoir toutes les ex» plications que je jugerais convenable de lui donner. »

» Je n'en ai qu'une seule à donner. Je ne puis que répéter devant la commission ce que j'ai dit dans l'intérieur de mon bureau, ce que je suis prêt à répéter de nouveau à la tribune de la chambre : Il n'a jamais pu entrer dans mon esprit aucune pensée d'offense à la chambre des pairs, que j'ai constamment défendue, obstinément, immuable, selon les expressions d'un journal (*le National*). Les quarante volumes dont se compose la collection de *la Presse* sont là pour protester contre l'injure, et j'oserais presque dire l'ingratitude d'une telle imputation. J'ajoute qu'en parlant de *promesses* de pairies qui s'étaient vendues, je n'ai nullement entendu faire allusion à aucune des nominations qui ont eu lieu.

» Cette déclaration spontanée, solennelle, sans réserve, trois fois réitérée, est une satisfaction qui doit suffire et suffira, je n'en doute pas, à la susceptibilité de la chambre des pairs, sentiment de susceptibilité qui, même exagéré, ne fait qu'ajouter à mon respect pour elle.

» Quelle satisfaction plus éclatante et plus complète pourrais-je lui donner?

» J'ai allégué un fait. Est-ce la preuve qu'il importe d'en recueillir? A quoi cette preuve servirait-elle?

» Je suppose d'abord, ce qui n'était pas entré dans ma pensée, je suppose qu'il s'agisse d'un pair qui ait acheté sa nomination à prix d'argent; je suppose que ce marché ait eu lieu en vertu d'un acte qui soit en ma possession, je le demande, qu'est-ce que la pairie gagnerait à ce que je produisisse cet acte devant vous, à la tribune, devant la chambre des pairs elle-même? Par respect pour la chambre des pairs, que je suis accusé à tort d'avoir voulu offenser, ne devrais-je pas, au contraire, garder le silence et taire le nom de celui de ses membres qui aurait acheté ainsi l'honneur de siéger dans ses rangs, puisqu'elle ne pourrait l'en expulser?

» On saurait, il est vrai, que tel pair, portant tel nom, occupant tel fauteuil, a payé la pairie tel prix. Mais pense-t-on que la chambre des pairs, le jour où j'aurais administré la preuve de ce fait et attaché ainsi au pilori l'un de ses membres, en fût plus honorée? Non certes, on ne peut le penser. En admettant l'offense, où donc serait la réparation? Dans l'aggravation du fait par la preuve... Est-ce là ce qu'on peut vouloir?

» De l'hypothèse je passe maintenant à la réalité. Une promesse de pair de France a été faite, non contre le paiement dans les mains d'un ministre, et à son profit, d'une somme quelconque, mais contre le versement de cette somme dans la caisse d'un journal à l'existence duquel le cabinet attachait beaucoup de prix. La somme a été versée, mais la promesse de pairie n'a pas été tenue. Voilà le fait dans toute sa vérité. Je l'affirme et je le maintiens. Que peut-on me demander d'y ajouter? — Le nom de la personne qui est venue au secours de ce journal? c'est-à-dire qu'on me demanderait d'ajouter ce que je ne puis, ce que je ne dois pas ajouter.

» Supposez qu'il existe à ma disposition des lettres, des actes, des livres de commerce établissant matériellement ce fait, est-ce qu'il me serait possible de les produire sans nuire au tiers à qui l'on a demandé un service qu'il a rendu, un sacrifice qu'il a fait? Que je dise ou que je taise le nom de ce tiers, en quoi cela importe-t-il à l'honneur de la pairie? J'aurais donné à la curiosité, à la malignité publique, à deux mauvaises passions, la satisfaction dont elles se montrent avides; mais voilà tout.

» Si l'honneur de la pairie n'a pu recevoir d'atteinte d'une promesse à laquelle elle est demeurée étrangère, aucune autre réparation qu'une loyale explication de ma part ne lui est légitimement due; si, au contraire, cette promesse n'a pu être faite sans que la chambre des pairs soit fondée à s'en plaindre comme d'une grave offense, est-ce parce que le récit sera orné d'un nom propre que l'offense aura disparu? Le nom ne change rien au fait. Le fait restera le même.

» Dans une circonstance pareille, un de mes collègues, venant de signaler

---

[illegible] de son mari, et ensuite que le diable conduise la canne!) [illegible] audit Belton du bon vieux vin des Canaries pour refaire son [illegible] et de la bonne graisse d'ours pour lui rattraper quel[illegible] les béquilles de mon oncle, pour le porter dans cinq ou [illegible] Tousse, crache, branle le chef, chantonne, grognonne et [illegible] à l'aise, ami Belton! Je te laisse aussi de la bonne houille [illegible] et te réchauffer dans tes vieux jours qui ne sont pas loin, [illegible] fauteuil à roulettes pour te traîner quand les jointures rouil[illegible] service, quand tu seras cassé en deux par le rhu[illegible] enfin je souhaite ardemment que ta créature, [illegible] devenus grands, ne te chasse pas un jour ou l'autre de [illegible] maison! »

« A M. le chevalier Belford... Que vais-je laisser à Belford? ma foi, j'ai [illegible] envie de lui laisser, pour le faire enrager, ma jolie petite cousine Mon[illegible] jeune [illegible] de l'Occident! Que dirais-tu de cela, Mowbray? Vois-tu [illegible] figure de ce Belford, s'avançant tout d'une pièce aux pieds [illegible] Charlotte, et se jetant à genoux devant elle comme une statue [illegible] Et notre petite cousine de rire, de battre des mains et d'enchaîner [illegible] Ça sera drôle! on dira par la ville : « Vous ne savez pas? miss [illegible] vient d'épouser un sauvage du nouveau monde » [illegible] mariés, que de bonnes scènes entre elle et lui! Elle le fera [illegible] elle lui montrera enfin ce que c'est qu'une fille bien née, une fem[illegible] une personne d'esprit, une petite-maîtresse éle[illegible] yeux de deux dames d'honneur! Voilà ce que je donne à Bel[illegible] marché, je lui donne ma malédiction!

[illegible] sur sa tête coupable, car c'est lui-même qui m'a gâté, c'est [illegible] parlé remords et conscience! C'est lui qui m'a soufflé (j'en ron[illegible] paroles de repentir, c'est lui qui m'a arraché mes niai[illegible] démarches auprès de cette belle personne... l'ingrate! elle a [illegible] mourir que de me donner sa main! C'est lui, enfin, et ceci, voilà [illegible] crime! c'est lui, Belford, qui me faisait quitter l'An[illegible] que j'eusse tiré au clair certaines menaces d'un certain M. [illegible] vous m'entendez! tu m'entends, Tourville! tu m'entends, [illegible] mon amitié et ma haine, semblables aux lois des [illegible] jamais manqué à ce qu'elles ont une fois prononcé; vous [illegible] tel et lui, et même toi, Belton, dans l'intervalle où [illegible] poumon gauche qui finira par aller rejoindre ton poumon droit, que votre Lovelace ne peut pas partir sur le coup d'une menace. Moi absent, on dirait que j'avais peur! En un mot, comme en cent, je ne veux pas quitter la partie avant d'avoir rencontré ce M. de Morden! Je le verrai! je le traiterai poliment, car personnellement je n'ai rien à lui reprocher et j'y veux mettre toutes les formes possibles; mais, pardieu! (frappant la table d'un poing vigoureux) mon homme saura avant qu'il soit vingt-quatre heures *que des ombres n'effraient pas l'âme de Richard*, et je vous jure sur mon baptême qu'il ne sera pas dit qu'homme vivant aura fait reculer Lovelace : qu'en pensez-vous?

— Je pense, dit Mowbray (foin de ceux qui prétendent que rarement un bon avis produit le bien!), que rien n'est plus juste; bien qu'il ne m'ait jamais rien fait d'excessivement désobligeant, tu sais déjà que je n'aime guère ce petit M. de Morden, et si tu m'avais laissé faire l'autre jour, nous en serions débarrassés depuis longtemps! Mais non, tu es passé aux politesses, aux convenances, aux bienséances, à ce je ne sais quoi qui ne sent plus ton ancienne épée. Allons, c'est dit, je m'en charge; *si tu es pour faire du bruit*, je suis à toi, comme nous disions à Cambridge (1), et je vais trouver M. de Morden : « Je me tourne vers toi, lui dirai-je, remarque le salut que je t'adresse, car ce que je vais avancer, mon corps en répondra sur cette terre, et mon esprit, s'il en a une, en répondra dans le ciel! » Si donc il t'a offensé, c'est bien; on se battra! sinon on lui dira *d'être plus réservé à l'avenir*; dans tous les cas, je te l'amène pour qu'il s'explique à ta barbe, ou bien pour qu'il te fasse une suffisante réparation : j'ai dit. »

Disant ces mots, ce féroce Mowbray serrait d'un cran le ceinturon de son épée, et il sortit de la taverne... Lovelace le retint.

« Ici, Mowbray! s'écria-t-il; la commission que je vais confier à l'un de vous, messieurs, est à la fois délicate, secrète et importante; tu n'es qu'un bouledogue, et j'ai besoin d'un fin limier, ce n'est donc pas toi que je veux lâcher aux jambes du colonel Morden; mais cependant l'ami qui me l'amènera sur douze ou quinze pieds de gazon me fera honneur et plaisir. C'est toi que, ce soin regarde, Tourville; tu es le plus galant et le mieux élevé de notre bande, tu as la main blanche, la voix très-douce, et tu rédiges un cartel dans le même style qu'une déclaration d'amour; charge-toi de faire entendre raison à M. de Morden; explique-lui ce que je demande... moins que rien, que M. de Morden, to dise, à toi-même, qu'il ne m'a point fait de menaces, qu'il n'a rien à me demander, et qu'il ne songe pas à moi, je suis content et je n'en veux pas davantage.

« Cependant tu prendras soin de bien expliquer que ce que j'en fais, c'est pour avoir toute liberté d'aller et de venir après une explication tout amicale. Fais encore attention à ceci, que ce colonel Morden est un noble, un homme brave, intrépide, sérieux, d'une grande renommée sur les armes, et qu'avec lui il faut mettre, mais poliment, les points sur les i, afin qu'il sache bien qu'il ne nous fait pas reculer. Toute cette négociation demande beaucoup d'art, d'élégance et de tact, ami Tourville, et si je t'en charge, c'est que je te sais très-brave, sous les apparences gracieuses et femmelettes. En un mot, retiens ceci d'une oreille attentive! si je connais bien mon cœur, il ne me convient pas, entends-tu, c'est là mon idée, que mon départ ait l'air d'une fuite, et cependant je ne voudrais pas absolument que ma démarche ressemblât à une agression. Songez donc, messieurs, quel malheur pour moi, si j'allais tuer ce Morden, parce qu'il aura pris la défense de ma sainte!

« Quant à m'éloigner sans explication préalable, non pardieu! et que je meure sur-le-champ, si je pars ainsi! Pour ce qui est du petit M. James Harlowe, ce n'est bel et bien qu'un pauvre lâche. Ça ne sait ni se protéger, ni se défendre, ça met la main à l'épée comme les chats mettent la dent au fromage; celui-là sait très-bien que je ne le crains pas, que je le méprise, lui et sa botte la plus secrète, que j'ai tenu sa vie à ma pointe et que je n'en ai pas voulu. Voyez! il peut revenir sur moi et sans crainte que je le tue, et il n'a pas eu le courage de me rien faire savoir! Pauvre espèce! je l'avais bien jugé; mais je suis encore à comprendre comment donc ce M. James et cette miss Arabelle, sa digne sœur, ont pu être portés dans le sein qui a porté miss *Clarisse*, et nourris du même lait. — Autant vaudrait me faire croire que le chien et le lièvre ont été enfantés dans la même tanière, que la cigale et la fauvette ont été couvées dans le même nid. »

Là-dessus nos trois amis se séparent, il est bien convenu que le plus grand silence sera gardé et qu'on ne soufflera mot, ni au vieux lord, ni à Belford, de tout ce qui va se passer.

—

(*La suite à demain.*)

(1) *For a row.*

des faits graves niés par le gouvernement, disait : *Quand il s'agit de personnes, on ne peut pas porter ici de noms propres, ce serait aller trop loin.* » (chambre des députés, séance du 13 juin 1844.) Je ne ne fais donc que me conformer à vos précédents et à vos usages.

» Le nom, si je vous le disais, vous conduirait forcément, inévitablement à la nécessité de vous transformer en commission d'enquête.

» Il vous faudrait entendre la personne que j'aurais nommée; si, pour se disculper, elle niait le fait ou l'expliquait différemment, il vous faudrait en rechercher les preuves matérielles. Alors ce n'est pas une personne seulement que vous auriez à interroger : débat contradictoire engagé, enquête ouverte.

» Messieurs, ma déclaration que l'intention d'une offense à la pairie n'est pas entrée, n'a pu entrer dans mon esprit, doit vous suffire, comme je le crois, elle suffira pleinement à la chambre des pairs; car, pour gage de la sincérité de ma déclaration s'offrent tout mon passé, mes actes et mes principes. Je n'ai pu vouloir leur donner un démenti : je n'ai pu vouloir être inconséquent avec moi-même.

» Quant à la qualification de *calomnie* donnée publiquement, au nom du gouvernement, par M. le ministre des finances, non seulement à l'imputation d'une *promesse de pairie*, mais encore à l'imputation d'une concession de *privilége de théâtre* et à divers autres faits allégués, c'est à la tribune que je me réserve d'y répondre, si l'expression n'est pas expliquée ou retirée.

» Ce sera au gouvernement à établir qu'il est resté étranger au trafic que *la Presse*, parmi tous les journaux, n'a pas été seule à signaler; mais de ce qu'il prétendrait en avoir ignoré l'existence, cela ne suffirait pas pour faire d'une vérité une calomnie.

» Telles sont les seules explications que j'aie à donner à la commission, en la remerciant d'avoir bien voulu leur prêter une si bienveillante attention.

» Le 8 juin 1847.

ÉMILE GIRARDIN,
député de la Creuse. »

Nouvelles et faits divers.

Nous avons annoncé l'arrestation, puis la mise en liberté d'individus de Marseille, qui étaient accusés d'avoir établi, après avoir corrompu les employés du télégraphe, une correspondance avec Paris, afin de connaître les événements à l'avance et de jouer à coup sûr à la bourse de Marseille. Déroutés sur ce point, il paraît que les spéculateurs ne se tiennent pas pour battus. Le *Sémaphore de Marseille* nous apprend, en effet, que d'autres moyens sont mis en usage pour servir l'avidité des agioteurs :

« On a remarqué, dit ce journal, que depuis quelques jours il arrivait sur notre place des courriers venant de Paris. Cette observation, rapprochée de la tentative faite auprès des employés du télégraphe, a donné lieu de penser que ces communications rapides établies entre Paris et Marseille avaient pour objet de favoriser des jeux de bourse. Il est bien évident qu'un courrier peut faire le trajet qui nous sépare de la capitale en 42 ou 44 heures, c'est à dire qu'en partant à 5 heures de Paris, après que toutes les opérations de bourse sont terminées, un courrier à franc-étrier peut arriver à Marseille à midi, tandis que les dépêches de la malle-poste, partie le même jour et à la même heure, ne sont distribuées que le lendemain matin à huit heures. Nous croyons remplir un devoir en mettant le public en garde contre les conséquences de ces manœuvres, qui placent entre les mains de certains joueurs de bourse des dés pipés et des cartes biseautées. »

— On écrit de Palma, le 3 juin :

« L'escadre d'évolutions française commandée par M. le prince de Joinville vient de faire une courte apparition sur notre rade, et le peu d'heures qu'elle y a passées a été consacré à une simple et touchante cérémonie.

» Le prince de Joinville avait entendu dire, l'année dernière, que l'îlot de Cabrera, prison et tombeau des Français tombés aux mains des Espagnols à Baylen, était couvert des ossements de ces infortunés, restés sans sépulture. A peine mouillé hier sur la rade de Palma, le prince envoya à Cabrera la corvette à vapeur *le Pluton* pour reconnaître la vérité de ce qui avait été porté à sa connaissance. Au retour de ce navire, l'ordre du jour suivant fut publié :

» Le commandant en chef a été informé que l'on voyait sur plusieurs
» points de l'île de Cabrera des ossements sans sépulture, tristes restes de
» nos malheureux compatriotes faits prisonniers à Baylen, et morts de misè-
» re sur ce rocher.

» *Le Pluton* s'est rendu par son ordre au mouillage de l'île. Les officiers
» et l'équipage, guidés par un Espagnol qui a assisté à la lente agonie de
» nos soldats, ont recueilli une grande quantité d'ossements qui gisaient
» sur le sol, exposés à toutes les insultes.

» Demain *le Pluton* retournera à Cabrera avec M. l'abbé Coquereau, pour
» déposer ces tristes débris dans une sépulture chrétienne. »

» En conséquence de cet ordre, *le Pluton* est retourné ce matin à l'île de Cabrera, et le commandant de ce navire est descendu à terre avec M. l'abbé Coquereau, aumônier de l'escadre, pour accomplir la religieuse mission qui leur avait été confiée.

» Rien de plus touchant que de voir les quinze ou vingt cultivateurs qui forment toute la population de cet îlot sauvage agenouillés à côté de nos matelots et s'unissant à leur pieux recueillement. La messe finie et les dépouilles de nos malheureux soldats rendues à la terre, une croix de bois a été placée sur la fosse qui les a reçues, en attendant la pierre qui doit la recouvrir. »

— Dans une des dernières séances de la curie des trois Etats, un député du parti conservateur, M. Thadden, a vainement essayé de se faire entendre de l'assemblée dans la discussion. Il avait naïvement déclaré que n'étant pas orateur, et encore moins improvisateur, il avait appris son discours de mémoire. Malgré cette sollicitude, qui aurait dû, ce semble, toucher la curie, elle a refusé d'entendre le discours de M. Thadden, dont la voix a été constamment couverte par le bruit des conversations particulières.

Poussé à bout par l'indifférence dédaigneuse de ses collègues, M. Thadden quitta la tribune et la salle ; mais pour ne pas priver le public de sa harangue, il l'a fait publier dans un supplément d'un journal de Berlin, le *Zeitungs-Halle* dont il a fait adresser un exemplaire à chacun des membres de la curie. Ce discours se terminait par ces mots qui auraient bien pu faire rappeler l'orateur à l'ordre s'ils avaient été prononcés : « Pour un roi je donnerais ma vie et j'affronterais la mort, mais non pas pour 600 tyrans. » Ce discours est accompagné d'une mercuriale fort verte à l'adresse des collègues de M. Thadden. (*Gazette de Cologne.*)

— L'antiquité nous a légué un livre qui a fait l'éducation des plus grands hommes. Ce sont *les traités de morale de Plutarque*, études précieuses sur le cœur de l'homme, analyse profonde de ses passions, et dans lesquelles toute la morale de l'antiquité est résumée avec une supériorité incomparable de force, de calme et de raison.

Plutarque, précepteur de Trajan, le fut aussi des Sully, des Turenne, des Catinat, des Vauban, dont il a formé le cœur et l'esprit. Dans le recueil des lettres de Henri IV que vient de publier le ministère de l'instruction publique, on trouve celle-ci :

« Ma myc, j'attendois d'heure à autre vostre lettre; je l'ay baysée en la lisant, je vous reponds en mer où j'ay voulu courre une bordée par le doux temps. Vive Dieu! vous ne m'auryez sceu rien mander quy me fust plus agréable que la nouvelle du playsir de lecture quy vous a prys. Plutarque me souryt tousjours d'une frayche nouveauté; l'aymer, c'est m'aymer; car il a esté l'instituteur de mon bas âge. Ma bonne mère à laquelle je dois tout, et quy avoyt une affection si grande de veyller à mes bons déportements, et ne vouloyt pas, se disoyt-elle, voyr en son fils un illustre ignorant, me mit ce livre entre les mains, encore que je ne fusse à peine un enfant de mamelle, il ma esté comme ma conscyence, et m'a dicté à l'oreille beaucoup de bonnes honnestetés et maxymes excellentes pour ma conduite et pour le gouvernement des affaires.

» Adyeu, mon cœur. »

(Lettre de Henri IV à Marie de Médicis.)

Jusqu'à présent ces précieux traités avaient été imprimés ou plutôt enfouis dans l'immense collection de Plutarque appelée *les Morales*. Ils viennent d'être réunis et publiés séparément en deux volumes, dans la bibliothèque Charpentier, par M. Alexis Pierron, de l'université. Le savant professeur auquel on doit les excellentes traductions des *Hommes illustres de Plutarque*, du *Théâtre d'Eschyle* et des *OEuvres de Marc-Aurèle*, a, pour cette publication, revu avec le plus grand soin la traduction de Ricard, et même l'a refaite en partie.

— Un des faubourgs de Péra, celui de St-Dimitri, a été en grande partie détruit dans la nuit du 27 par un incendie. Plus de deux cents maisons ont été consumées en quelques heures, et les dommages auraient été plus considérables sans les secours efficaces qui ont été fournis dans cette circonstance par les marins des frégates à vapeur françaises, le *Cuvier* et le *Titan*. Plusieurs personnes ont, dit-on, péri dans les flammes, mais on n'en connaît pas encore exactement le nombre.

— Un journal allemand dit que le gouvernement prussien vient de s'adresser aux autres gouvernements allemands, pour se plaindre de ce que les journaux publiés sur leur territoire continuent à insérer le compte-rendu abrégé des séances de la Diète prussienne avant que le compte-rendu officiel ait paru dans la *Gazette de Prusse*. Ce journal ajoute qu'il a été fait droit à la réclamation du gouvernement prussien, et qu'il sera désormais défendu, en vertu des lois fédérales, de rien publier avant que le compte-rendu ait paru dans le journal officiel prussien.

— On lit dans l'*Echo de la frontière* :

Nous avons plusieurs fois parlé de la suppression de la visite, à la station de Valenciennes, des voyageurs et des bagages en destination pour Paris et venant de l'étranger. Cette suppression a lieu depuis le 10 juin courant. Voici les moyens pris par l'administration des douanes, pour empêcher la fraude : Les bagages venant de l'étranger sont placés dans un waggon particulier, fermé et plombé à la station de Valenciennes et envoyé par la douane jusqu'à Paris, où un bureau centrale est ouvert au débarcadère pour faire l'opération de la visite. On en agit de même à la frontière belge, pour les voyageurs et bagages à la seule destination de Bruxelles. On continue de visiter à Valenciennes les voyageurs et leurs effets à la destination de notre ville et des points intermédiaires d'ici à Paris. Il en est de même, à Quiévrain, pour ceux qui ne vont pas à Bruxelles.

— Une analyse chimique du professeur Oellacher à Inspruck a démontré que la neige de couleur rouge tombée ce printemps dans le Pusterthal (Tyrol), était du sable du désert de Sahara en Afrique, que les vents avaient soulevé en tourbillons et qui avait été chassé jusque dans cette région alpestre par le sirocco. A Inspruck, ce vent est encore d'une force telle qu'il peut abattre des toits et déraciner des arbres.

— Le gouvernement anglais ayant envoyé du coton-poudre de M. Schœnbein, de Bâle, à un général anglais dans les Indes, celui-ci le reçut à table et remit à l'après-dînée l'expérience à faire. En attendant, il plaça la lettre qui contenait l'échantillon sous son assiette. Un instant après, on apporte le potage ; mais à peine le général y avait porté la main, qu'une explosion a lieu, et l'assiette lui vole en éclats à la figure. L'explosion d'une bombe n'eût pas produit une plus grande frayeur dans l'assemblée. Quant au général, les premiers mots qu'il put prononcer quand il se fut un peu remis de sa frayeur furent : *le diable emporte Schœnbein !*

— On écrit de Coethen, le 4 juin :

« Il y a quelque temps, notre souverain, à l'exemple d'Ernest Ier, roi de Hanovre, a aboli tout à coup, de son chef, la constitution, et y a substitué une autre constitution qui a diminué fortement toutes les libertés publiques garanties par la première.

Dans sa dernière séance, notre Diète, après une courte discussion, a pris à l'unanimité la résolution de présenter au prince d'Anhalt Coethen une adresse ayant pour objet d'inviter S. A. S. à remettre en vigueur et à reconnaître de nouveau l'ancienne constitution du pays avant la fin de l'année courante, et de lui signifier que, dans le cas contraire et passé le délai stipulé, la Diète portera plainte à la Haute-Diète de la confédération germanique, séant à Francfort-sur-le-Mein. »

— La Silésie autrichienne était dépourvue jusqu'ici de mines riches en métaux parfaits. M. Höniger, surveillant aux travaux des puits de M. le baron de Rotschild, a tenté naguère de faire revivre l'exploitation de la mine d'or d'Obergrund en Silésie; il a rendu aux anciennes galeries une ouverture assez large pour laisser concevoir les plus belles espérances. Les minerais d'Obergrund envoyés à la société pour l'exploitation des mines et au muséum de Troppau ne permettent plus qu'on doute d'un heureux succès; aussi M. Höniger prend-il à tâche de réunir une société d'actionnaires, afin de pousser ces travaux avec plus d'énergie.

— On lit dans le *Moniteur Algérien* du 5 juin : Hier 4, à midi, l'escadre d'évolutions aux ordres de S. A. R. M. le prince de Joinville a mouillé dans la rade d'Alger. M. le maréchal gouverneur s'est empressé d'aller au-devant du prince, qui est descendu à terre dans l'après-midi, et qui est retourné à son bord vers six heures du soir. On espère que l'escadre stationnera plusieurs jours devant Alger, et que S. A. R. visitera quelquefois notre ville.

— M. Jackson, chanteur de concerts à Londres, vient de parier qu'il chanterait dix-neuf chansonnettes comiques en une heure ; il a gagné de plusieurs minutes. Ceci pourrait s'appeler la course au gosier. Maintenant M. Jackson défie la société musicale de Londres d'en faire autant en une heure et demie, mais on n'ose accepter son pari.

— Des lettres de Calcutta annoncent que les 250 canons pris dans la dernière campagne sur les Sikhs sont arrivés dans la capitale de l'Inde anglaise, et y ont été reçus avec une grande solennité. La cérémonie de réception a été dessinée par un artiste, et fait le sujet d'un tableau à l'huile qui sera envoyé en Angleterre pour être reproduit par la gravure. Deux de ces canons ont été offerts par le gouvernement de l'Inde au prince Waldemar de Prusse, qui a assisté à quelques-unes des batailles livrées aux Sikhs. Un des membres du gouvernement de l'Inde, sir Herbert Maddock, qui rentre en Europe, doit remettre ce présent au prince.

— Un maire d'une importante commune voisine de Rennes écrit à l'*Auxiliaire breton* qu'il a eu la patience, assisté d'un conseiller municipal, de faire le recensement des chiens que renferme la commune de B... Il s'en est trouvé 502. Or, la commune a 163 pauvres, et nous avons calculé, ajoute le maire, que la nourriture absorbée par les chiens suffirait à nourrir ces bonnes gens ! — Il paraît que le bon maire n'y voit par de différence.

— Il existe dans la forêt de Cerisy, à peu de distance de la route départementale de Balleroy à Littry (Calvados), un chêne, vulgairement surnommé la *Vieille-Chênesse*, qui est vraisemblablement le nestor végétal des forêts de la Normandie ; il a neuf mètres de circonférence à sa base ; il est presque entièrement creux, bien qu'il soit encore couronné de verdure. On a construit l'année dernière, dans l'intérieur de cet arbre vénérable, une chapelle en pierre de taille où seize personnes au moins peuvent se tenir cachées.

Tous les ans, le lundi de la Pentecôte, il y a, au pied de la *Vieille-Chênesse*, une fête champêtre qui attire un grand concours d'habitants.

— Parmi les mariages distingués qui ont eu lieu cette semaine, à Paris, on a cité celui de M. Target avec Mlle Duvergier de Hauranne. La cérémonie avait attiré des assistants nombreux, des notabilités parlementaires et ministérielles. Ce qu'il y avait de plus remarquable, ce qui a été un sujet de commentaires piquants, c'est que M. Thiers et M. Guizot se sont rencontrés la plume à la main pour signer le contrat de mariage en qualité de témoins : — M. Guizot témoin de l'époux, et M. Thiers témoin de la mariée.

A ce sujet, et au milieu des propos qu'on faisait sur la singularité de cette rencontre, M. de L..., qui est un des hommes de Paris les plus naïfs dans ses observations et les plus bizarres dans ses réparties, se prit à dire:

— Que voyez-vous donc d'étonnant à cela? Pareille chose m'est arrivée dernièrement, et je me suis rencontré face à face avec un de mes plus mortels ennemis qui se présentait comme moi à titre de témoin :

— Témoin d'un mariage?

— Non, d'un duel.

— Ah ! de cette façon, cela se comprend.

— Bah! continua M. de L..., un duel ou un mariage, n'est-ce pas à [illegible] près la même chose?

— *Dialogue entre un avare et un voleur.* — La bourse ou la vie! ([illegible] le voleur qui parle.)

— Prenez ma vie (c'est l'avare qui répond), mais laissez-moi... [illegible] bourse.

— *Maison de sante et de convalescence.* — Le docteur Tirat de [illegible] mort, connu par ses nombreux succès dans les MALADIES DE POITRINE, [illegible] de fonder à Passy, près Paris, rue de la Pompe, 31, une maison de sa[illegible] de plaisance destinée à recevoir les personnes de tout âge affectées d[illegible] ladies de poitrine ou qui y sont prédisposées. Le docteur est tell[illegible] convaincu de l'efficacité de la méthode employée sous sa direction [illegible] consent à ne recevoir des honoraires qu'après la guérison. On reçoit [illegible] fants au-dessus de dix ans. Beau site, jardin et parc ; salle des bain[illegible] appareils fumigatoires pour l'inspiration. Voir le traité du docteur [illegible] maladies de poitrine. Un vol. in-8°, prix : 5 fr. et 6 fr. 50 c. par la [illegible] Chez l'auteur, rue Richelieu, n° 35, à Paris.

ANNONCES.

A VENDRE

UNE

NOMBREUSE ET RICHE COLLECTION DE LI[illegible]

A MALINES,

province d'Anvers (*royaume de Belgiq[illegible]*

Mardi 13 Juillet 1847 et jours suivants, à [illegible] res du matin, il sera vendu publiquement, rue A. B., [illegible] Malines, la magnifique collection de LIVRES, formant la b[illegible] renommée de feu Me le vicomte de VAERNEWYCK, ancien [illegible] l'ordre équestre; le catalogue se vend à La Haye, chez Van Lang[illegible] à Amsterdam, chez Van Cleef frères; à Breda, chez Broese; à Ut[illegible] Van Meurs; et à Aix-la-Chapelle, chez Cazin; à Londres, chez Dol[illegible]

MAISON DE COMMISSIO[illegible]

La Haye, *Korte Poten*, 179.

La direction porte à la connaissance du public que la vente publiq[illegible] cée pour le 17 courant, sera remise encore à quelque temps plus tard [illegible] les Dames qui voudront nous honorer de leur visite puissent encore [illegible] voir de **Manufactures françaises, Soieries, Ch[illegible] Nouveautés**, aux prix fixés pour la vente, et aux mêmes [illegible] sans payer un surplus de 5 p. c. pour commission.

Oberwarth frères [illegible]
commissionnaires, Paris et Amste[illegible]

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 12 Juin.

		Int.	Cours 11 juin.	Ouvert
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	58	58
	Dito dito	5	—	$70\frac{3}{4}$
	Dito en liquidation	3	—	$70\frac{1}{2}$
	Dito dito	4	$90\frac{1}{16}$	$90\frac{1}{16}$
	Dito des Indes	4	—	—
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	$87\frac{1}{2}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$174\frac{1}{2}$	$174\frac{1}{2}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	$68\frac{1}{2}$
	Certificats au dito	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	$88\frac{3}{8}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$88\frac{1}{4}$
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	$18\frac{1}{2}$
	Dito	3	—	—
	Coupons Ardoins		—	$14\frac{7}{8}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	$103\frac{1}{2}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	$33\frac{1}{4}$

Bourse de Paris du 12 Juin.

		Int.	Cours 11 juin.	Ouvert
France	Cinq pour cent		—	117 60
	Trois pour cent		—	77 65
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	103 [illegible]
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 12 Juin.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 18 A. — De[illegible] ré. ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse $59\frac{3}{4}$ P. — Cou[illegible] Bourse (2½ heures). Ardouin 18 P.

Bourse de Londres du 11 Juin.

3% Cons. $88\frac{1}{8}$, $\frac{3}{8}$. — $2\frac{1}{2}$ % Holl. $58\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$. — 4 % id. $89\frac{1}{2}$, 90. — Esp[illegible] 22, $\frac{1}{2}$ — 3 % 34, $\frac{1}{2}$. — Portug. 4 % 30, 31.

Bourse de Vienne du 7 Juin.

Métalliques, 5 % $106\frac{7}{8}$. — Lots de fl. 500, $154\frac{1}{4}$. — Lots de 250, 120[illegible] Actions de la Banque 1636

LA HAYE, chez Léopold Lœhenberg, *Lage Nieuw[illegible]*

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et [illegible] *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK *Hoofds[illegible]*